



Envoyé en préfecture le 03/08/2018

Reçu en préfecture le 03/08/2018

Affiché le 03/08/2018

ID : 083-288300411-20180730-A_2018_286-AI

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE N° 2018-286

PORTANT 1^{ère} REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

NOUS, Claude PONZO, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, Maire de BESSE sur Issole, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-547 en date du 6 mai 1988 modifié portant statut particuliers au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2009-1711 du 29 décembre 2009 modifiant divers décrets portant statut particuliers de cadres d'emplois des catégories B et C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2016-357 en date du 7 juillet 2016 portant liste d'aptitude en vue de l'accès au cadre d'emploi des agents de maîtrise au titre de la promotion interne,

CONSIDERANT la demande de réinscription sur la liste d'aptitude de Monsieur DI MAMBRO Jean Marie,

ARRETONS

Article 1 :

La Liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maitrise territorial au titre de la promotion interne est établie comme suit :



Au titre de l'article 6 du le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

DI MAMBRO Jean Marie

Article 2 :

La présente liste est valable 1 an à compter du 7 juillet 2018.

Le candidat inscrit sur liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai d'une année à compter de la date d'effet de cette liste, sera réinscrit pour une année, s'il en fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var au moins un mois avant le 7 juillet 2019.

L'inscription sur la liste ne vaut pas recrutement.

Article 3 :

L'exécution du présent arrêté qui sera publié auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du département du Var, affiché au Centre de Gestion du Var et transmis à

- Monsieur le Préfet de Toulon,
- Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan,
- Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles.

Fait à La Garde, le 30 juillet 2018,

Le Président du CDG 83,



Claude PONZO
Maire de Besse sur Issole
Vice-Président de la C.C.C.V »

Voies de recours :

Cet arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter sa publication

- soit d'une demande de recours auprès du CDG 83 CS 70576 – 83041 Toulon Cedex 9
- Soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon : 5, Rue Racine - BP 40510 – 83041 Toulon Cedex 9

M^r DI MAMBRO Stanie
14, rue Frédéric Mistral
83 340 CABASSE

Cabasse le 26 Avril 2018

Monsieur le Maire

5740
ARRIVÉ LE
03 MAI 2018
POLE INSTANCES PARITAIRES
CABASSE (83) - CANTON DE CABASSE

Monsieur le Maire, je vous fait part de ma
demande de réinscription sur la liste d'aptitude
en vue de l'accès au grade d'agent de maîtrise
territoriaux, au titre de la promotion interne
pour l'année 2018.

En vertu de l'Arrêté n° 2016 - 357 en date
du 7 juillet 2016..

Veuillez agréer M^r le Maire en l'expression
de mes sentiments les meilleurs,

M^r DI MAMBRO Stanie

~~M MAMBRO~~